

Nouméa, le 16 octobre 2015

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Services des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES

Installation	Plateforme de broyage des pneumatiques usagés de l'installation de stockage des déchets de Gadji
Exploitant	Calédonienne des Services Publics
Gestionnaire	-
Commune	Païta
Quartier	Gadji
Date de la précédente inspection	-
Date de l'inspection	15/10/2015
Nom(s) des inspecteur(s)	
Accompagnants	

1. OBJET DE L'INSPECTION

Réaliser une visite d'inspection suite à la mise en service de l'installation.

L'installation ne fonctionne pas actuellement en régime normal et la mise en commercialisation des broyats sera effective en novembre 2015.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

En règle, encadrée par l'arrêté n° 2183-2014/ARR/DENV du 9 août 2014 fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la société Calédonienne de Services Publics CSP à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji - commune de Païta.

3. SITUATION TECHNIQUE

1. Aménagement du site vis-à-vis du dossier de déclaration

Tel que présenté dans le dossier de déclaration, l'installation sera équipée, à terme, de trois alvéoles de stockage de 375 m² chacune et seront délimitées par des murs en béton de 4 mètres de haut sur les sections Est et Ouest et de 2 mètres de haut sur les sections sud.

Comme indiqué dans le dossier, il est constaté que l'aire où sont positionnés le broyeur, le cribleur, le déferailleur, les zones de dépôt des pneumatiques usagés avant broyage et de stockage temporaire du broyat avant évacuation vers l'alvéole de stockage est bien bétonnée.

Le jour de la visite, une première alvéole est en partie mise en place. Le mur de séparation avec la seconde alvéole reste à mettre en place. L'exploitant indique que l'aménagement des alvéoles rencontre du retard en raison d'un problème de fabrication des briques constitutives des alvéoles par le fournisseur. Les deux premières alvéoles devraient être achevées à la fin du mois d'octobre mais l'exploitant n'a pas d'indication sur la mise en place de la dernière. Il indique également que l'aménagement de la montée de la plateforme est caractérisé par un problème d'angle giratoire trop petit pour permettre une montée confortable des engins et que cela doit être revu.

Un réseau de récupération des eaux de pluies ceinture la zone de traitement au niveau de la dalle béton dirigeant les eaux au point bas de la plate-forme avec débourbeur/décanteur avant évacuation en gravitaire des eaux vers le fossé Sud de récupération des eaux de pluies de l'ISD.

La voie pompier ceinture le contrebas des alvéoles et deux accès secours fermés par cadenas permettent au véhicule de secours de se rendre sur l'installation en cas de besoin sans emprunter la voie d'accès à l'ISD. La voie pompier n'est pas encore équipée d'enrobé le jour de la visite.

Le fossé en terre localisé au nord de la plate-forme permet la récupération des eaux de pluie des aires enrobées et a pour exutoire le fossé Sud de récupération des eaux pluviales de l'ISD. Il est indiqué dans le dossier de déclaration que ce fossé devait être bétonné. L'exploitant indique lors de la visite que ce fossé ne sera pas bétonné en raison du sens d'écoulement des eaux de pluies sur la plateforme. Le point bas du site se situe à proximité du débourbeur séparateur et les eaux de pluies y sont dirigées. Le sens d'écoulement est constaté lors de la visite. **Le fossé de récupération des eaux de pluie au nord de la plateforme devra être bétonné tel qu'indiqué dans le dossier de déclaration si ce dernier venait à être dégradé par les eaux météoriques.**

La plateforme est ceinte d'une clôture ainsi que la zone où se trouvent les équipements.

2. Moyens de lutte contre l'incendie

Deux stocks de matériaux inertes doivent être mis en place à proximité des accès pour les services de secours. Ces stocks sont absents le jour de la visite, ces derniers ont été évacués par erreur lors de la réalisation des voies d'accès.

Un poteau incendie est installé à proximité de la voie d'accès secours.

Il est demandé à l'exploitant de confirmer que le poteau permet d'obtenir un débit de 120m³ pour 2 heures de 17 litres par seconde comme indiqué dans le dossier de déclaration. L'exploitant n'est pas en mesure de répondre lors de la visite.

Le dossier de déclaration indique qu'un système d'alarme incendie type « corne de brume » doit être mis en place. L'exploitant indique que ce dispositif n'est pas en place actuellement.

Trois extincteurs mobiles de 50kg, un extincteur portatif sur le broyeur et un sur l'engin de manutention de masse inférieure 20kg doivent être installés tel que présenté dans le dossier de déclaration. L'exploitant indique que le devis a bien été validé par l'exploitant et que la commande de ces équipements est en cours.

Il est demandé à l'exploitant que les stocks de matériaux inertes soient reconstitués, de s'assurer du débit du poteau incendie et que l'alarme incendie type « corne de brume » ainsi que les extincteurs soient mis en place. Ces moyens de lutte doivent être opérationnels dans un délai d'un mois maximum ou au moment de la mise en service en phase commerciale si celle-ci a lieu avant et d'en tenir informée l'inspection des installations classées.

Un robinet d'incendie armé a également été installé à proximité du broyeur.

3. Exploitation

L'installation est en service au moment de la visite. Bien que l'installation ne fonctionne pas actuellement en régime normal et que la mise en commercialisation des broyats sera effective en novembre 2015, **il est demandé à l'exploitant de transmettre une déclaration de mise en service sous un délai de 2 semaines.**

Un vent d'Est-Sud Est avec des rafales à 28 nœuds est présent le jour de la visite. Des fines, résidus du procédé de broyage des pneumatiques, normalement captées par pulvérisation d'eau lors du traitement, se retrouvent au sol en sortie de traitement. Les caniveaux de récupération des eaux de pluies ceinturant l'installation témoignent des envols des retombées de ces fines. De la même manière, des morceaux de broyats ou de ferrailles se retrouvent au sol à proximité de la zone de stockage des matériaux traités et de la benne de récupération des ferrailles.

L'exploitant indique notamment que cette benne de récupération de ferrailles sera bientôt remplacée par une benne de volume plus important.

L'exploitant indique qu'un nettoyage de la plateforme est réalisé quotidiennement par les agents d'exploitation en fin de journée. Un balayage et un nettoyage du sol sont ainsi effectués.

Il convient de considérer qu'à ce jour, l'installation n'est pas dans sa configuration finale. Le mur coupe-feu de la dernière alvéole devrait permettre de faire coupe-vent et de limiter ces envols. L'évolution de ces envols est à surveiller. Si après la mise en place de ce mur il n'est pas constaté d'amélioration vis-à-vis de ces envols, l'exploitant sera tenu de mettre en place des moyens permettant de limiter ces envols.

L'inspecteur des installations classées

ANNEXES : PHOTOGRAPHIES



Photo 1 : Alvéole en cours d'achèvement dont le mur de séparation avec la seconde alvéole en cours de construction (à gauche)



Photo 2 : Zone de traitement



Photo 3 : Chargement du broyeur



Photo 4 : Overband



Photo 7 : Zone de stockage temporaire du produit fini avant stockage en alvéole



Photo 8 : Produit fini



Photo 9 : Benne de récupération des ferailages et fines issues du traitement des pneumatiques au sol



Photo 10 : Fines issues du traitement des pneumatiques



Photo 11 : Fines issues du traitement des pneumatiques au sol



Photo 12 : Débourbeur séparateur



Photo 13 : Eau s'écoulant vers le caniveau de récupération des eaux de pluies et robinet d'incendie armé